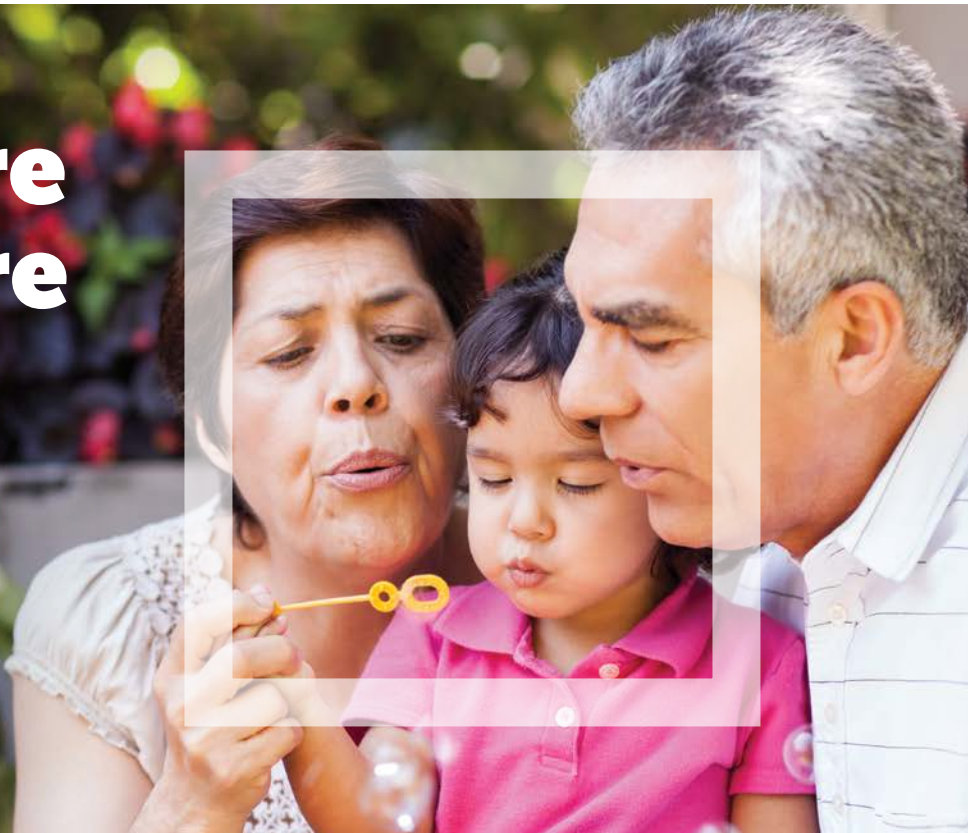


Pour votre vie entière

Avantage Plus de Foresters

Conçu pour vous proposer une solution intégrale en matière d'assurance, **Avantage Plus¹** peut vous aider à atteindre vos objectifs financiers, à protéger vos êtres chers et à contribuer à votre bien-être général. Ce produit peut être à votre disposition à toutes les étapes de votre vie, que vous soyez actif au travail ou que vous profitiez de votre retraite.



Améliorer les choses

Nous aspirons tous à atteindre un objectif qui nous dépasse. C'est pourquoi **Avantage Plus** fournit des occasions d'améliorer les choses dans le monde. Grâce à la **Garantie relative aux organismes de bienfaisance²**, la **Financière Foresters^{MC}** vous permet de soutenir une cause caritative méritante de votre choix.

Bénéfices de membre offerts à titre gracieux³

Il est important de vivre une vie saine et gratifiante. Pour cette raison, Foresters offre des bénéfices de membre à titre gracieux qui peuvent vous permettre de passer davantage de temps avec votre famille. Les membres de Foresters ont aussi accès à l'Apprentissage continu⁴ qui propose une gamme variée de plus de 200 cours en ligne.

Les bénéfices de membre sont également conçus pour soutenir les familles et leur collectivité. Au moyen de notre Programme de bourse d'études sur concours⁵, les enfants et les petits-enfants des membres peuvent être admissibles à recevoir un financement pouvant atteindre 10 000 \$ afin de poursuivre leurs études postsecondaires. Au cours des cinq dernières années, plus de 5 000 bourses nouvelles et renouvelées ont été accordées à l'échelle internationale, soit un investissement de 14 millions de dollars.

Le bénévolat communautaire est au cœur de vos valeurs. Chaque année, nous aidons des milliers de membres à organiser des activités et à y participer, comme construire des terrains de jeux ou faire du bénévolat.

La Financière Forester, Foresters, Foresters Aide, Moments de Foresters, Foresters Renouveau, Foresters Go, le logo de Foresters Go et Aider autrui est notre raison d'être sont les noms commerciaux et les marques de commerce de L'Ordre Indépendant des Forestiers (une société de secours mutuel, 789, chemin Don Mills, Toronto, ON, Canada M3C 1T9) et de ses filiales. NC259

Cette fiche est uniquement fournie à titre informatif; elle ne fait pas partie du contrat d'assurance Avantage Plus de Foresters et n'a pas pour but de modifier, de rectifier ou de changer les modalités et conditions du contrat.

¹ Établie par L'Ordre Indépendant des Forestiers.

² L'organisme de bienfaisance désigné doit être enregistré à titre d'organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada. La Garantie relative aux organismes de bienfaisance ne sera accordée que si un bénéficiaire admissible à la garantie a été désigné avant la date du décès de la personne assurée et est en vigueur à cette date.

³ La description des bénéfices de membre que vous pourriez avoir repose sur l'hypothèse que vous êtes membre de Foresters. Les bénéfices de membre de Foresters sont non contractuels, assujettis à des conditions d'admissibilité et à des restrictions spécifiques à chaque bénéfice, et ils peuvent être modifiés ou annulés sans préavis, ou ne plus être offerts.

⁴ Le Programme d'Apprentissage continu de Foresters est administré par The Training Company Inc.

⁵ Les membres admissibles, leur conjoint, leurs enfants à charge et petits-enfants peuvent présenter leur candidature sous réserve des critères d'admissibilité. Veuillez visiter la page <https://www.foresters.com/fr-ca/benefices-de-membre/bourses-d-etudes> pour consulter les critères d'admissibilité.

⁶ Chaque avenant mentionné exige des primes supplémentaires, sauf indication contraire.

⁷ Ce programme est fourni exclusivement par Teladoc Health, Inc., sous réserve de conditions d'admissibilité et de restrictions, et il peut être modifié ou annulé à tout moment sans préavis. Ce programme ne fait pas partie de la police.

⁸ L'application Foresters Go est fournie par L'Ordre Indépendant des Forestiers et exploitée par cadadoo AG.

⁹ Offerts aux membres admissibles détenant un certificat en vigueur dont la valeur nominale minimale s'élève à 10 000 \$ ou recevant une rente dont la valeur de rachat minimale est de 10 000 \$ ou pour laquelle ils ont versé au moins 1 000 \$ au cours des douze derniers mois.

¹⁰ LawAssure est fourni par Epoq, Inc., un fournisseur de services indépendant non affilié à Foresters. Certaines fonctionnalités peuvent ne pas être accessibles en fonction de votre province ou territoire. Ce service n'est pas offert au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. LawAssure n'est pas un service ou un conseil juridique et ne remplace pas les conseils ou services juridiques d'un avocat. La Financière Foresters, ses employés et ses représentants d'assurance vie ne fournissent pas, au nom de Foresters, de conseils juridiques, successoraux ou fiscaux.

¹¹ Foresters Renouveau est administré par International Scholarship and Tuition Services, Inc. (ISTS). Les membres qui répondent aux critères d'admissibilité peuvent présenter une demande.

¹² Les rabais sont administrés par BenefitHub Technology Canada Limited.

Pour aujourd'hui et pour tous les jours

Couverture de base

| | | Montant de la prestation | Prime prévue |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|--------------|
| Assurance vie entière à participation Avantage Plus | Paiements sur 10 ans | | |
| | Paiements sur 20 ans | | |
| | Paiements jusqu'à 100 ans | | |
| Garantie de bienfaisance Foresters verse au nom de la personne assurée un supplément (jusqu'à concurrence de 100 000 \$) équivalant à 1 pour cent du montant de l'assurance de base à un organisme de bienfaisance enregistré selon la désignation du propriétaire. | | | |
| Garantie d'assurance pour enfants Il s'agit d'une assurance temporaire transformable intégrée pour chaque enfant assuré. | | 3 000 \$ par enfant | |
| Régime d'intéressement anti-tabac Les fumeurs paieront des primes pour non-fumeurs les deux premières années contractuelles. Les taux pour non-fumeurs continueront de s'appliquer après deux ans si la personne assurée devient un non-fumeur selon la définition de Foresters. | | | |
| Garantie d'assurabilité pour les enfants Cette garantie offre la possibilité d'acheter une couverture supplémentaire sur la tête de la personne assurée à des dates bien précises, sans avoir à fournir de preuve supplémentaire de l'assurabilité. | | | |

Garanties facultatives⁶

| | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------|
| Garantie en cas de décès accidentel Cette garantie fournit une prestation maximum de 300 000 \$ en cas de décès lié à un accident ayant entraîné des blessures mortelles. | | |
| Avenants temporaires de 10, 20 et 30 ans Ces avenants fournissent l'option d'acheter une assurance temporaire renouvelable et transformable indépendamment sur la tête de la personne assurée ou de son conjoint. | | |
| Avenant d'exonération des primes pour du propriétaire Jusqu'à son expiration, cet avenant offre l'exonération des primes si la personne assurée propriétaire décède ou devient totalement invalide pendant au moins six mois consécutifs et qu'il est dans l'incapacité de travailler. | Exonération des primes | |
| Avenant d'assurance vie temporaire pour enfants Cet avenant offre une assurance vie temporaire à chacun des enfants admissibles de la personne assurée. | | |
| Avenant d'exonération des primes Jusqu'à son expiration, cet avenant exonère la personne assurée de verser des primes, à condition qu'elle soit complètement invalide pendant au moins six mois consécutifs et qu'elle soit incapable de travailler. | Exonération des primes | |
| Avenant d'option de souscription supplémentaire Cet avenant ajoute l'option d'acheter une couverture d'assurance libérée supplémentaire. | | |
| Prime totale prévue Prime sous réserve de la tarification de l'assureur | | |
| Experts médicaux de Teladoc⁷ La personne assurée et les membres de sa famille peuvent avoir accès à Experts médicaux de Teladoc pour obtenir des conseils et recommandations personnalisés sur des questions médicales de spécialistes de premier plan. | | Incluse automatiquement sans prime supplémentaire. |

En plus : Bénéfices de membre offerts à titre gracieux³

Pour vous et votre famille

| | Montant de la prestation | Offerts à titre gracieux aux membres |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Foresters Go^{MC 8} L'application Foresters Go récompense les membres qui vivent sainement et redonnent à leur collectivité. | Inestimable | |
| Avance en cas de maladie en phase terminale Une avance sans intérêt pouvant s'élever jusqu'à 75 p. 100 du capital assuré de la couverture d'assurance vie de Foresters pour une personne assurée atteinte d'une maladie en phase terminale jusqu'à concurrence de 250 000 \$. | Maximum 250 000 \$ | |
| Bourse d'étude sur concours⁴ Les membres admissibles et les membres de leur famille peuvent soumettre une demande de bourse afin d'obtenir un appui financier allant jusqu'à 10 000 \$ sur quatre ans. | Maximum 10 000 \$ par enfant | |
| Bourses d'études pour orphelin⁹ Par an et par enfant, les bourses sont renouvelables pendant un maximum de quatre années d'études postsecondaires, après le décès des deux parents, du seul parent en famille monoparentale ou de l'un des deux parents. | Maximum 24 000 \$ par enfant | |
| Bénéfices pour orphelin⁹ 900 \$ par mois et par enfant orphelin âgé de moins de 18 ans, versés au tuteur légal après le décès des deux parents ou du seul parent en famille monoparentale. | Maximum 194 400 \$ par enfant | |
| Bénévolat communautaire Fournit aux membres des subventions afin d'organiser des activités de bénévolat dans leur communauté. | Jusqu'à 2 000 \$ par subvention (maximum 3 ans) | |
| Moments de Foresters^{MC} Les subventions Moments de Foresters permettent aux membres de créer des occasions d'interactions enrichissantes, de se faire des amis et de nouer des liens, tout en pratiquant une activité de groupe. | Jusqu'à 35 \$ par personne participant à une activité approuvée (max. de deux par année) | |
| Foresters Aide^{MC} Aide les membres à venir en aide à leur collectivité grâce à une subvention de 200 \$ offerte deux fois par année. | 200 \$ deux fois par année | |
| LawAssure¹⁰ Un service en ligne sécurisé permettant de préparer et de stocker des testaments. | Inestimable | |
| Foresters Renouveau^{MC 11} Des subventions allant jusqu'à 1 000 \$ pour des cours de perfectionnement et pour aider les membres à atteindre leurs objectifs professionnels. | Jusqu'à 1 000 \$ | |
| Apprentissage continu⁴ Une bibliothèque d'apprentissage facile à utiliser contenant une gamme variée de plus de 200 cours en ligne. | Inestimable | |
| Rabais des membres de Foresters^{MC 12} Un site Web proposant des rabais sur des achats en ligne, des parcs thématiques et bien plus. | Inestimable | |

Préparé pour :

Nom _____
 Préparé par _____
 Date _____
 Coordonnées _____

Pour en savoir plus sur la Financière Foresters, rendez-vous sur le site **Web foresters.com** ou composez le numéro sans frais **1 800 828-1540**